

COMMUNIQUÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VITALISATION AU CENTRE DU BUDGET DE LA MRC

Rimouski, le 25 novembre 2021 – En adoptant le budget 2022, hier soir, le nouveau conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a voulu mettre l'accent sur le développement durable et la vitalisation de certaines municipalités. En outre, pour la première fois, ce budget consacre également une collaboration entre une municipalité et la MRC pour se partager des services professionnels.

Les faits saillants de ce budget parlent d'eux-mêmes :

- Création d'un poste de conseillère au développement durable, dès janvier, dont le mandat sera d'accompagner les municipalités dans leurs projets en matière de développement durable et d'apporter une expertise supplémentaire dans les contraintes et les changements climatiques à prévoir dans le schéma d'aménagement;
- Mise en place d'un comité de vitalisation et d'un cadre de financement pour appuyer le conseiller en développement local et intermunicipal. Rappelons qu'un poste de conseiller en développement local et intermunicipal a été créé récemment et spécialement attribué à contrer la dévitalisation de quatre municipalités, à savoir Esprit-Saint, La-Trinité-des-Monts, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien. Ces municipalités pourront aussi développer des projets et des ententes intermunicipales avec des municipalités voisines;
- La municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et la MRC ont conclu un accord pour partager les services de deux professionnels, l'un en développement et l'autre en urbanisme. Ce type d'entente est une première et d'autres collaborations semblables pourraient voir le jour avec d'autres municipalités, confirmant encore une fois le rôle essentiel de mise en commun des forces de la MRC.

Apport gouvernemental important

Le budget adopté, hier soir, totalise 7,8 M\$ comparativement à 7,3 M\$, l'an dernier. Les aides gouvernementales compenseront cette hausse de 500 K\$ par 275 775 \$ alors que la quote-part supplémentaire des neuf municipalités et du territoire non organisé du Lac-Huron (TNO) totaliseront 173 455 \$ en sus, une hausse de 4,46 %.

Cette augmentation est notamment redevable au fait que plusieurs municipalités augmenteront les inspections pour permis et conformité ainsi qu'à des immobilisations en lien avec des véhicules pour le Service régional de sécurité incendie.

La taxe foncière du TNO passe de 0,7115 \$/100 \$ d'évaluation à 0,7213 \$/100 \$.



Pour diffusion immédiate

SOURCE : Robert Pelletier
Conseiller en communication
418-724-5154 poste 225
communications@mrc-rn.ca

